



ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE
REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

N°: PA 2025-651

Date:

23 JUL. 2025

Mis en ligne le :

23 JUL. 2025

Objet : Prorogation de l'arrêté municipal n° PA 2025-448
Autorisation de circulation pour des véhicules de plus de 5,5 t

Lieu : Rue Clair Soleil

Validité : Jusqu'au 29 novembre 2025

N° Acte : 6.1

Le Maire de Vitrolles,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants ;

Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L113-2 ;

Vu le code de la route et notamment les articles L325-1 et R417-10 ;

Vu le code pénal ;

Vu l'arrêté municipal n° PA 2025-448 du 28 mai 2025 portant autorisation de circulation pour des véhicules dont le PTAC > 5,5t, rue Clair Soleil ;

Considérant la demande du 15 juillet 2025, de la société Villas Prisme, sise 8 chemin du Lion à 13127 Vitrolles, sollicitant l'autorisation de prolonger les travaux, jusqu'au 29 novembre 2025 ;

Considérant la nécessité de réglementer la circulation et d'assurer la sécurité publique sur le territoire de la commune ;

A R R Ê T E

Article 1

Les dispositions de l'arrêté municipal n° PA 2025-448 du 28 mai 2025 sont prorogées jusqu'au 29 novembre 2025.

Article 2

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à partir de sa publication ou de sa notification, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L2131-1 du CGCT accomplies.

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur Voirie Réseaux Circulation,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Vitrolles,
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale.



Loïc GACHON,
Maire de Vitrolles

(Signature)
"POUR LE MAIRE"
PREMIER ADJOINT